



### Retour sur les Festivités du Nain Gaillou

**p.08**

Photo : Passage de relais entre Renée REGNIEZ et Armelle KHELIFA qui devient la nouvelle présidente de l'association les Tiots de Guesnain !



**Budget de la commune p.22**



**Agenda p.28**

## Edito

Chères Guesninoises, chers Guesninois,

Le 11 avril dernier nous avons présenté et voté au Conseil Municipal le Budget 2025, dernier budget de ce mandat ; nous l'avons souhaité offensif et dynamique, fidèle à nos engagements, ce dernier poursuit une ambition claire : répondre aux besoins des Guesninoises et Guesninois en maintenant un haut niveau de Service Public, en investissant dans la solidarité, les Associations, nos anciens, la jeunesse, l'Enseignement, la transition écologique, la culture, la qualité de vie.

Dans un contexte National tendu, imprévu, les collectivités doivent faire face à une réduction inédite de leurs ressources. En 2025 près de 7 milliards d'euros manqueront aux budgets des Communes, Départements, Régions. Cette situation résulte notamment de la mise en place du "Dilico" (dispositif de lissage des recettes fiscales) et de la suppression de financements ciblés dans divers domaines : activités périscolaires, Plan verts, Politique de la Ville ; à cela s'ajoute les hausses des charges sociales, l'augmentation des coûts des fluides etc.

Face à ces choix budgétaires d'Etat, contestés de manière traspaspartane par les associations d'élus ; à Guesnain notre volonté d'agir pour notre ville et ses habitants reste intacte ; et c'est donc sereinement, forts d'une gestion saine, comme promis sans augmentation des taux d'imposition locaux, que nous poursuivrons nos investissements dans divers domaines : dans nos écoles, équipements sportifs, bâtiments communaux, domaine public, réhabilitation du logement minier, (vous trouverez le détail dans la page budget) ; dans les études pour nos projets en cours et futurs ; bien évidemment nous continuerons d'apporter notre soutien aux écoles, aux actions sociales, aux associations.

Ce dernier Budget reflète une ambition constante de l'équipe municipale pour bâtir une ville solidaire durable, dynamique, et je tiens à remercier les élus, les services de la ville pour leur investissement professionnel, personnel, au service de Guesnain et ainsi conforter la qualité de vie au quotidien de nos Guesninois.

En ce printemps, synonyme de beaux jours, les manifestations festives vont se succéder, après un Nain Gaillou sous la pluie mais avec cette belle ambiance chaleureuse que nous affectionnons dans le Nord, nous avons devant nous de beaux moments d'échanges, de partage à venir autour de nombreux évènements associatifs, scolaires, culturels, sportifs, municipaux.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal à travers lequel vous pourrez découvrir dans leur diversité les multiples richesses de notre vie communale, ainsi qu'un beau printemps, un bel été qui j'espère apporteront à chacun le bonheur de vivre des instants conviviaux avec vos familles et amis, et surtout prenez soin de vous !

Avec toute ma considération.

Votre Maire  
Maryline LUCAS

## SOMMAIRE

C'ÉTAIT HIER...

p. 04

- > Festivals
- > Commémoration du 19 mars
- > Semaine de la petite enfance
- > Masterclass de clarinette
- > Défilé des maternelles
- > Bilan du CLAS
- > Chantier d'insertion
- > Concours de l'ASG
- > Chasse aux oeufs
- > Centre de loisirs d'avril
- > Festivités du Nain Gaillou
- > Visite du Sénat par le CMJ
- > Cérémonies
- > L'ASG au Nain Gaillou
- > Résultats du Judo Club
- > Prix littéraire
- > Fête du jeu
- > Bilan du Nain Gaillou
- > Fête des mères
- > 100 ans
- > SC Guesnain : tournoi
- > Autorisations d'Urbanisme

VIVRE À GUESNAIN

p. 15

- > Zoom sur les travaux
- > Règles de civilité

L'INFO À SAVOIR

p. 16

- > La fibromyalgie
- > Listes électorales
- > Déclarations préalables
- > Permis de construire
- > Le Plan Local d'Urbanisme
- > Ciné archive
- > Les taxes d'urbanisme
- > Les noms de nos rues
- > Les budgets de la commune

LIBRE EXPRESSION

p. 25

ÉTAT CIVIL

p. 26

AGENDA

p. 28

## Remaniement du C.M.

Le mardi 27 mai, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de deux nouveaux adjoints, Bertrand CANNIVET à la jeunesse et citoyenneté et Alain PILNIAK aux finances et à la communication, en remplacement de deux adjoints démis de leurs fonctions.



## Festimars : Fête foraine & spectacle

Un show transformiste qui a fait salle comble et la ducasse pour le plaisir des plus jeunes !

Le vendredi 7 mars, l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos a vibré au rythme du show transformiste de Lady Maxx. Près de 200 spectateurs avaient fait le déplacement pour assister à ce spectacle haut en couleurs, et ils ne sont pas repartis déçus ! L'ambiance était festive et le public visiblement ravi de la prestation de Lady Maxx.

Du 8 au 17 mars, c'est la traditionnelle ducasse qui a animé la place Roger Salengro. Au programme : des auto-tamponneuses, un manège pour les plus petits, un stand de tir et de la pêche aux canards pour tester son adresse, et bien sûr, un stand de nougat et de barbe à papa pour les gourmands !

Pour le plus grand plaisir des enfants de la commune, la Municipalité a offert deux tours de manège à tous les écoliers de Guesnain. Les tickets ont été distribués directement dans les classes.



## Commémoration du 19 mars

La commune a commémoré le 19 mars, Journée Nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La cérémonie s'est déroulée devant le monument aux morts, avec un rassemblement du Conseil Municipal, de membres de la FNACA et de Guesnois. Un dépôt de gerbe et des allocutions ont eu lieu, le tout accompagné par la musique de l'Accord Musical.

Un moment fort de cette commémoration a été le discours de Jean-Claude PLUTOT, Président du comité de Lewarde de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie). Après avoir évoqué, l'année passée, le 19 mars 1962, date du cessez-le-feu, il a cette année centré son propos sur le début de la guerre : le 1<sup>er</sup> novembre 1954.

### Retour sur les événements du 1<sup>er</sup> novembre 1954

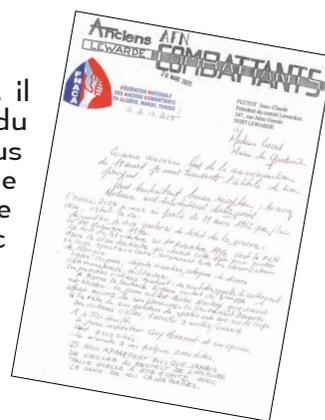
Monsieur PLUTOT a rappelé comment le FLN, dans la clandestinité, avait choisi cette date pour mener des actions spectaculaires, surprenant tous les observateurs. Il a évoqué les lignes coupées, les dépôts incendiés et les attaques contre les cantonnements militaires.

Il a ensuite rendu hommage aux premières victimes, en citant les noms de plusieurs soldats du contingent (Eugène COCHET, André HARKEY, lieutenant DARNÉAU) et de civils (abattus à Ouillis et Tizi-Reniff, l'instituteur Guy MONNEROT et son épouse).

### Le devoir de mémoire

Pour conclure son discours, il a insisté sur l'importance du devoir de mémoire : "Il nous appartient plus que jamais de veiller au respect de l'histoire telle qu'elle a été écrite avec le sang de nos camarades."

Cette commémoration a ainsi permis de se souvenir des sacrifices et des souffrances endurés durant ce conflit, et de rappeler l'importance de la paix et de la mémoire pour les générations futures.



## Semaine Nationale de la Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) Intercommunal a participé activement à la Semaine Nationale de la Petite Enfance, qui s'est déroulée du 15 au 22 mars 2025, en proposant deux événements particulièrement appréciés des tout-petits et de leurs assistantes maternelles agréées illustrant ainsi l'importance du jeu dans le développement de l'enfant.

### L'atelier Carton : place à l'imagination !

Le lundi 17 mars, le RPE a organisé un atelier "carton", offrant aux enfants une expérience de libre exploration. De nombreuses structures en carton étaient à leur disposition : maisonnettes, déguisement en carton, tunnels, cabanes...

L'atelier a rencontré un grand succès auprès des enfants, qui ont joué en utilisant leur imagination et en imitant leurs camarades. Ils étaient accompagnés des assistantes maternelles qui se sont prises au jeu !

### "Encore jouer à l'infini" : des découvertes sensorielles et artistiques

Le vendredi 21 mars, un atelier intitulé "Encore jouer à l'infini" était proposé, animé par l'intervenante Alison (Lili au pays de l'éveil). Plusieurs activités étaient proposées : Land art, coloriage dans l'eau, peinture magique, parcours sensoriel et transvasement. Ces animations ont permis aux enfants de découvrir différentes formes d'expression et de stimuler leurs sens de manière ludique.



## Masterclass de clarinette

L'École de musique a organisé le samedi 29 mars une journée autour de la clarinette. Les trente clarinettes inscrits pour l'occasion ont pu bénéficier des conseils avisés des quatre artistes invités.

Après quelques heures de travail, cette journée s'est terminée par

un concert des trente participants puis d'un récital d'exception du quatuor "Boréas". Le public a été conquis par ces quatre artistes dotés d'une haute virtuosité.



# Défilé carnavalesque pour les élèves de maternelle

Le vendredi 4 avril après-midi, les rues de Guesnain se sont animées aux couleurs du carnaval grâce au défilé organisé par les écoles maternelles Paul Bernard et Elsa Triolet.

Le cortège, composé des élèves des deux écoles, est parti de l'école Elsa Triolet pour rejoindre l'école Paul Bernard, en faisant une halte au Foyer Logements "Les Jours Heureux" à la plus grande joie des résidents.

Les enfants avaient rivalisé d'imagination pour leurs costumes. L'école Paul Bernard avait choisi le thème du Moyen Âge, avec de nombreux petits chevaliers et princesses. L'école Elsa Triolet avait opté pour le thème de la Nature, et le défilé était ainsi égayé entre autres par des papillons, des soleils, des flocons, des coccinelles et des abeilles.

Un grand bravo aux nombreux parents et enseignants qui ont également joué le jeu en venant déguisés, contribuant ainsi à la réussite de cette journée festive !

À l'arrivée, un goûter offert par la Municipalité attendait les participants. Marylène Taira, adjointe aux écoles, était présente pour servir les rafraîchissements avec d'autres élus. L'école de musique de Guesnain a assuré l'ambiance musicale tout au long du défilé, accompagnant les enfants de ses rythmes entraînants.

Cet événement festif a témoigné de la belle collaboration entre les écoles maternelles, pour le plus grand plaisir des enfants.



## Bilan intermédiaire pour le CLAS

Début avril, le bilan intermédiaire des activités menées par les élèves de primaire inscrits au CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) s'est déroulé à la Maison Pour Tous. Cet événement a été l'occasion pour les enfants de présenter leurs projets aux parents.

**Deux thématiques étaient à l'honneur :**

**Les sciences :** Les élèves ont partagé leurs découvertes et ont notamment présenté une maquette de volcan.

**L'informatique :** Les enfants ont également démontré leurs compétences en programmation, en présentant des projets réalisés avec le logiciel Scratch.



Ce bilan intermédiaire a permis de valoriser le travail des élèves et de montrer l'importance du CLAS dans leur accompagnement scolaire et leur ouverture à de nouvelles disciplines.

## Activités du Chantier d'Insertion

Le chantier d'insertion propose des actions diversifiées pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi et favoriser leur retour à une vie professionnelle. Retour sur deux événements récents :

### Visite d'un chantier de rénovation et entretiens d'insertion

Le 1<sup>er</sup> avril, les salariés du chantier d'insertion, dans le cadre de l'ERBM (Espace Renouveau du Bassin Minier), ont eu l'opportunité de visiter un chantier de rénovation à Masny. Cette visite leur a permis de découvrir les différentes phases d'un chantier, du curage initial aux finitions de l'habitation.

À la suite de cette visite, ils ont participé à des entretiens organisés à la Maison Pour Tous, avec différents acteurs de l'insertion professionnelle : le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), SYNERGIE, GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), JANUS et Maison et Cités. Ces rencontres ont donné possibilité aux salariés de bénéficier d'un accompagnement

personnalisé et de se familiariser avec les dispositifs d'aide à l'emploi.



### Atelier numérique pour l'autonomie professionnelle

Dans le cadre de l'appel à projet de Douaisis Agglo "Prévention : une affaire au quotidien", qui propose des actions dans les domaines du numérique, de la santé et de la sécurité, les salariés du chantier d'insertion ont participé à un atelier numérique intitulé "Élan

numérique : aller vers l'autonomie et l'exploration au service de ma vie professionnelle". Cet atelier, dispensé par Douaisis Agglo à la médiathèque, avait pour objectif de développer les compétences numériques des participants et de les rendre plus autonomes dans leur recherche d'emploi et leur vie professionnelle.



Ces actions témoignent de l'engagement du chantier d'insertion à offrir un accompagnement global et adapté aux besoins des personnes en insertion, en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de construire un projet professionnel solide.



## Concours interne de l'ASG

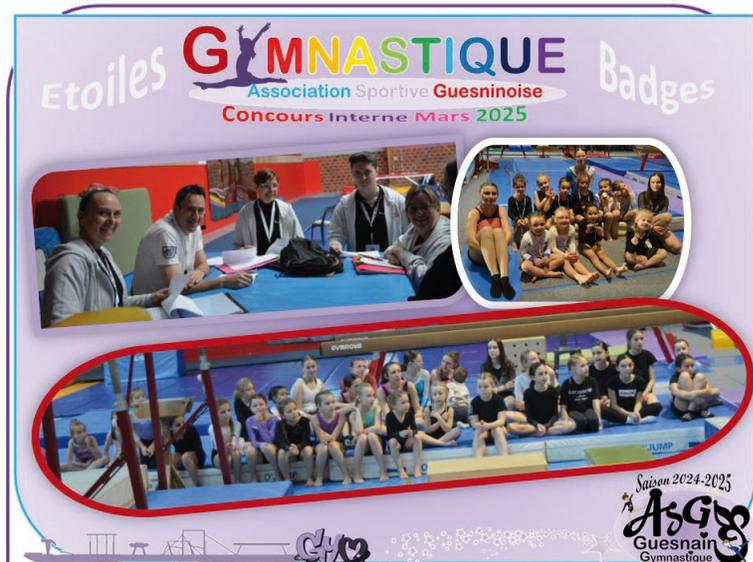
Le samedi 22 mars, la salle Abel Michéa a accueilli le concours interne organisé par l'Association Sportive Guesnoise (ASG). Cet événement a mis en lumière le talent et les progrès des gymnastes des catégories Poussines, Jeunes et Aînées.

Sous le regard attentif des Juges Secteurs, les gymnastes ont présenté leurs plus belles performances, encouragées par les applaudissements chaleureux de leurs parents.

Le public a également eu le plaisir d'assister à une démonstration pleine d'émotion de la section Babys et Garçons, qui a su charmer les spectateurs. La réussite de cette journée est le fruit du travail et du dévouement du bureau, du comité et des nombreux bénévoles de l'association.

Le Président de l'ASG, Thierry DERNONCOURT, tient à remercier chaleureusement tous les parents qui sont venus encourager

les gymnastes, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette manifestation.



## Chasse aux œufs à la Médiathèque

Le 12 avril, la Médiathèque a organisé une grande chasse aux œufs qui a enchanté petits et grands. L'événement, conçu comme une activité familiale, a rencontré un vif succès.

Les participants, adultes et enfants confondus, se sont lancés avec enthousiasme à la recherche des 100 œufs en papier astucieusement dissimulés dans les recoins de la Médiathèque. Certains étaient particulièrement bien cachés, stimulant l'esprit de découverte de chacun. Pour valider leur trouvaille, les participants devaient noter les indices inscrits sur les œufs dans leur livret de participation. Une dimension ludique supplémentaire avait été ajoutée avec quelques petites énigmes à résoudre pour en dénicher certains.

Parallèlement à cette quête, les plus jeunes enfants ont pu profiter d'une chasse plus simple et tout aussi gratifiante. Pas moins de 1000 petits lapins en papier avaient été dissimulés à leur intention, leur offrant le plaisir immédiat de la collecte.

La récompense ultime attendait tous les participants : chacun est

reparti avec un pochon de chocolats, récompense gourmande de cette après-midi festive.

Le succès de cette chasse aux œufs ne s'est pas limité aux enfants, les parents ont également été conquis, certains se montrant même plus enthousiastes que leurs progénitures ! Une belle preuve que l'âme d'enfant sommeille toujours, prête à se réveiller au détour d'une activité ludique et conviviale.



## Centre de loisirs d'avril

L'ALSH des vacances d'avril a connu un beau succès avec une moyenne de 64 enfants accueillis la première semaine et 42 la seconde, âgés de 2 à 12 ans.

Les jeunes participants ont pu profiter de plusieurs sorties grâce aux transports en commun "Évéole" : les moins de 6 ans ont exploré le Centre historique minier de Lewarde, tandis que les plus de 6 ans ont visité Arkéos.

Une magnifique journée ensoleillée au Parc Dennlys Parc a ravi l'ensemble des enfants et leurs accompagnateurs.

Pour conclure ces deux semaines, une grande chasse à l'œuf a été organisée sur les espaces verts complexe sportif.

Comme à l'accoutumée, l'ALSH a bénéficié d'un partenariat sportif avec "Le Nord fait ses jeux", permettant aux plus jeunes de s'initier au Baby Escrime.

Un grand merci à l'équipe d'animation pour son implication et son énergie, permettant d'offrir aux enfants des moments de joie et de divertissement.



## Festivités du Nain Gaillou

Le week-end du 3 et 4 mai, la municipalité avait invité les Guesnois pour la célébration du 10ème anniversaire de mariage de notre attachant Nain Gaillou et de sa douce Maud de Saint René !



Malgré une météo capricieuse le samedi 3 mai, la bonne humeur était au rendez-vous au Parc Pecourt.

Les nombreux stands associatifs et municipaux ont proposé une multitude d'activités pour petits et grands : pêche aux canards, tir à l'arc, quizz, tombola, sans oublier les délices sucrés et salés avec la vente de gaufres, de légumes frais et la présence de la friterie.

Le moment fort de la journée du samedi fut sans aucun doute la cérémonie de célébration des 10 ans de mariage de Gaillou et Maud. En présence de Madame le Maire, de Madame CASPERS, Adjointe aux fêtes, de Monsieur BRUNEL et de Madame REGNIER, témoins de leur union il y a dix ans qui ont symboliquement résigné l'acte de mariage, ravivant l'émotion de ce jour si spécial.



La Color Run, organisée par l'EADG, a apporté une touche de couleur et de joie communicative à cette après-midi.

La fin d'après-midi a vibré au rythme des concerts avec Jean-François DAVID et les plus grands succès de Johnny Hallyday. Pour clore cette première journée en beauté, Planet Tubes a enflammé la scène avec 1h30 de tubes intergénérationnels, faisant danser et chanter l'assemblée.





Le dimanche 4 mai a permis de profiter d'une belle brocante où chacun a pu dénicher des trésors. Le traditionnel concours de déguisement pour les enfants sur le thème du Moyen Âge a émerveillé par la créativité des participants, dont certains avaient confectionné de magnifiques costumes pour l'occasion.

Les jeunes talents du Conseil Municipal des Jeunes ont ensuite proposé une prestation théâtrale retraçant l'histoire du jugement de la sorcière, un élément clé de la légende du Nain Gaillou.



L'après-midi s'est poursuivie avec le défilé qui a serpenté à travers les rues de la commune, avant de rejoindre le Parc Pecourt pour la traditionnelle ronde des Géants et l'embrasement symbolique du bûcher de la sorcière, clôturant ainsi ce week-end festif.

La Municipalité remercie chaleureusement tous les participants, les associations, les services municipaux et les bénévoles qui ont contribué au succès de ces deux journées de fête et de convivialité.



## Le CMJ de Guesnain invité au Sénat !

Le mercredi 30 avril, les élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Guesnain ont eu l'opportunité unique de découvrir le Sénat, invités par Madame Michelle Gréaume, Sénatrice du Nord et Vice-Présidente de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Cette journée enrichissante a permis aux jeunes conseillers de visiter le prestigieux Palais du Luxembourg, siège du Sénat. Ils ont même eu le privilège de s'asseoir dans les fauteuils du célèbre hémicycle, lieu de débat et de vote des lois de la République.



Profitant d'une météo clémente, la délégation du CMJ a également pu explorer les magnifiques jardins du Luxembourg, un espace emblématique de la capitale. Un moment de partage convivial a ensuite eu lieu autour d'un repas avec Madame la Sénatrice Gréaume sur le parvis du théâtre de l'Odéon.



Pour conclure cette journée parisienne sur une note plus détendue, les jeunes élus ont visité le célèbre musée Grévin, où ils ont pu admirer les statues de cire de personnalités marquantes du monde entier.

Cette visite au cœur des institutions de la République a sans aucun doute été une expérience marquante pour les jeunes membres du CMJ, leur offrant un aperçu concret du fonctionnement de la démocratie et de la vie politique nationale.



## Cérémonies

La Municipalité a commémoré la journée de la déportation le 27 avril ainsi que les cérémonies du 1<sup>er</sup> et du 8 mai, marquant des temps de mémoire et d'hommage importants pour notre communauté.

Le 1<sup>er</sup> mai, le défilé a ouvert la journée, avec en tête l'Accord musical, suivi des associations Guesninoises, du Conseil Municipal, du Conseil Municipal des Jeunes et de Guesninois et Guesninoises. Le cortège s'est rendu au Monument aux Morts où un dépôt de gerbe a eu lieu, accompagné d'allocutions. La cérémonie s'est poursuivie à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos, où les médaillés du travail ont été honorés pour leur parcours professionnel et leur engagement.



Le 8 mai, un défilé similaire ponctué par des dépôts de gerbes aux Monuments aux Morts a précédé une allocution prononcée cette fois-ci en Mairie, marquant le 80<sup>ème</sup>

anniversaire de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les

participants à ces moments de partage et de mémoire collective. Votre présence témoigne de l'attachement à ces traditions et à l'esprit civique.



## L'ASG : un char et une belle présentation lors du Nain Gaillou

Le dimanche 4 mai, l'Association Sportive et Gymnique (ASG) a participé avec enthousiasme au défilé du Nain Gaillou en arborant un char joliment décoré sur le thème des animaux. Le point d'orgue de leur participation fut sans aucun doute la démonstration de gymnastique d'ensemble présentée dans le Parc Pecourt. Devant un public conquis, les gymnastes de l'ASG ont exécuté avec grâce et coordination un mouvement d'ensemble qui a suscité l'admiration et les applaudissements.



Le Président de l'ASG, Thierry Dernoncourt, tient à remercier chaleureusement tous les membres du club, les gymnastes et leurs parents, pour leur implication et leur engagement. Il exprime également sa gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.



## Le Judo Club Guesninois sur tous les fronts !

Le Judo Club Guesninois a brillé récemment sur les tatamis régionaux et nationaux.

Aux championnats régionaux d'Aubry-Petite-Forêt, Tobias SCHAMLTZ a terminé 3<sup>ème</sup> chez les poussins, et Zélie URBAIN a également décroché la 3<sup>ème</sup> place chez les benjamines. Morgan VINCENT a quant à lui été sacré champion régional en juniors/seniors kyu5 et en vétérans M2. Si ces résultats ouvraient les portes des championnats de France à Nice, le coût du déplacement est malheureusement trop important pour le club.

Cependant, lors des championnats de France à Montois-la-Montagne (19-21 avril 2025), les judokas Guesninois ont réalisé une performance remarquable avec quatre médailles : Alessya MANIA est devenue vice-championne de France en minimes, Celyan MANIA a remporté le bronze chez les cadets kyu5, et Morgan VINCENT a ajouté une 3<sup>ème</sup> place en seniors et un titre de champion de France en vétérans.

Félicitations à ces athlètes qui font la fierté du club, de leur professeur Dylan COPIN, et honorent la mémoire de David et Bébert.



Hommage à  
Gilbert DUEZ

*Merci pour son dévouement et son engagement  
à la présidence du Judo Club de Guesnain.*

Bébert, un visage emblématique de la commune,  
nous a quitté récemment.

Gilbert DUEZ, Président du Judo Club de Guesnain,  
ancien Conseiller Municipal. Il était également notre personnage  
emblématique de Noël depuis de nombreuses années  
et était toujours disponible pour les enfants.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme engagé et généreux.

## Une jeune Guesninoise gagne un concours d'écriture

Alice DJEMAA, 15 ans, élève au lycée Châtelet de Douai, a remporté le Prix Frisson du concours littéraire de la Police Nationale. Sa nouvelle, "La Salle du pendu", se déroule à Guesnain, Lewarde, Dechy et Douai, avec pour point de départ le Centre historique minier.

Après avoir décidé de participer à ce concours, Alice a consacré trois mois à l'écriture de sa nouvelle. L'intrigue de "La Salle du pendu" prend racine au cœur de lieux familiers à la jeune Guesninoise, offrant ainsi une perspective locale à son récit policier. Ce projet a également bénéficié de l'enthousiasme de sa classe, ses camarades ayant apporté des idées stimulantes durant les cours de français avec madame BIENAIMÉ-TURCHI.

La qualité de son travail a conduit Alice à Lyon en avril, où le jury lui a remis le Prix Frisson. Cette reconnaissance a été une source de joie partagée, puisque toute sa classe a ensuite été invitée à découvrir les locaux de la police scientifique à Paris.

Madame le Maire et Monsieur PILNIAK, Conseiller Municipal délégué à la Communication, ont récemment reçu Alice à la Médiathèque, un lieu qu'elle connaît bien pour y avoir effectué un stage, et où elle a exprimé son plaisir à l'idée de présenter sa nouvelle. "Ce serait génial de la présenter à la Médiathèque", a-t-elle déclaré. Interrogée sur ses motivations, Alice a expliqué avoir souhaité "mettre en valeur l'histoire de la région et des mineurs", un univers qu'elle connaît

bien pour avoir souvent visité le Centre historique minier, et dont la "salle des pendus" l'a toujours intimidé. Bien qu'elle se soit essayée au polar pour ce concours, son style de prédilection reste la poésie mais elle envisage de continuer à développer les aventures de ses personnages, Léon et Paul.

Félicitations à Alice pour ce beau succès qui honore notre commune ! Nous ne manquerons pas de vous informer de sa présentation à la Médiathèque.



## Fête du jeu

Le samedi 24 mai a été une journée placée sous le signe du jeu à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos

Dès 9h30 et jusqu'à midi, la première édition de la bourse aux jeux et jouets a réuni une dizaine de vendeurs. Les chineurs ont pu y découvrir une diversité d'articles, allant des jeux de société aux jouets variés, en passant par des jeux vidéo. Cette initiative, bien que récente, a permis de belles trouvailles pour les amateurs.



À partir de 14h, l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos s'est transformé en un vaste terrain de jeux pour près de 200 visiteurs. L'événement, orchestré par la Médiathèque, a proposé une multitude de tables

dédiées aux jeux de société modernes. Loin des classiques, les visiteurs ont pu s'initier à des titres comme "7 Wonders", "The Gang" ou "Flip 7".

L'explication des règles était assurée par une équipe d'animateurs passionnés, incluant un professionnel d'Escape Mind, des animateurs de l'association Lud'Hainaut, des bénévoles, ainsi que le personnel du LALP et de la Médiathèque.



Le traditionnel puzzle collaboratif, composé de 1000 pièces, a une fois de plus stimulé l'esprit d'équipe, et c'est en 5 heures et 35 minutes qu'il a été entièrement assemblé.

L'édition de cette année a également mis en avant la convivialité avec la présence de jeux d'estaminet en

bois, invitant à des parties traditionnelles. Pour les plus jeunes, le Relais Petite Enfance avait aménagé un parcours de motricité et un espace de jeux adaptés, garantissant des découvertes ludiques pour les tout-petits.



La grande nouveauté qui a fait sensation était l'introduction de deux escapes games grandeur nature, installés sur la scène de la salle des fêtes.

L'une des aventures plongeait les participants dans l'univers mystérieux des pirates, avec une carte à déchiffrer et des trésors à découvrir. L'autre transportait les joueurs dans le monde fantaisiste d'Alice au Pays des Merveilles, autour de la célèbre table du Chapelier Fou. Ces expériences immersives ont rencontré un succès retentissant.

La réussite de cette journée festive a également été rendue possible grâce à l'Association des Parents d'Élèves de l'école Joliot-Curie, qui a géré avec brio l'espace buvette et restauration, régaland les visiteurs de crêpes et de barbes à papa.

À l'issue d'un tirage au sort parmi tous les visiteurs, Madame le Maire a remis le jeu de société "Café del Gatto" à la gagnante qui pourra y jouer en famille en attendant la prochaine édition de la fête du jeu !



## Réunion de bilan des festivités du Nain Gaillou

Madame le Maire et Mauricette Caspers, Adjointe aux Fêtes et Cérémonies, ont récemment convié les bénévoles ayant œuvré pour les Festivités du Nain Gaillou à une réunion de bilan.

Cette rencontre a permis de faire le point sur l'édition passée, d'identifier les points forts et d'évaluer les ajustements nécessaires pour la prochaine édition. L'objectif est clair : améliorer continuellement la fête afin de garantir un événement toujours plus réussi et apprécié des Guesnois.

À l'issue de cette réunion constructive, a remercié chaleureusement les associations Guesnoises qui ont activement participé à l'organisation de ces festivités et relève l'engagement et le dévouement de ces acteurs essentiels à la vie associative et événementielle de la commune.



## Un joli cadeau pour la fête des mères

Un geste attentionné de la Municipalité pour la Fête des Mères

La Municipalité a célébré la Fête des Mères en offrant un présent aux mamans de la commune. Des permanences dédiées ont été mises en place à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos pour cette distribution.

Près de 1000 Guesninoises ont ainsi eu la joie de recevoir un élégant portefeuille, disponible en une dizaine de modèles. Ce cadeau a permis à chaque maman de choisir celui qui correspondait le mieux à ses préférences.

À travers cette initiative, la Municipalité a souhaité rendre hommage et exprimer sa gratitude envers toutes les mamans, soulignant leur importance et leur dévouement au quotidien.



## Marta DEFAUQUET Notre centenaire

Le 5 juin 1925 à Masny naissait Marty ZYDORCZYK épouse DEFAUQUET et plus connue sous le prénom de Marta. Cette année, à l'occasion de son 100<sup>ème</sup> printemps, Une délégation du Conseil Municipal conduite par Madame le Maire s'est rendue à son domicile pour lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Elle était entourée par sa famille et ses proches.

Madame DEFAUQUET est actuellement la doyenne de notre commune, et nous sommes fiers de célébrer avec elle ce siècle de vie.



## Tournoi de foot

Le Sporting Club de Guesnain a organisé, le samedi 31 mai, un tournoi de football dédié aux catégories U8 et U9, rassemblant pas moins de 32 équipes. La journée a été rythmée par de nombreuses rencontres, où les jeunes footballeurs ont pu démontrer leur talent et leur passion pour le jeu. L'ambiance était conviviale et sportive, sous les encouragements des familles et des éducateurs.

La finale de ce tournoi a vu s'affronter l'équipe de Douai et celle de Lécluse. Au terme d'un match disputé, c'est l'équipe de Douai qui a remporté la victoire.



## Urbanisme

Les communes de plus de 3 500 habitants sont désormais concernées par une évolution majeure dans le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les personnes morales.

Conformément à l'article R423-2-1 du Code de l'urbanisme, les demandes ou déclarations émanant de personnes morales doivent être adressées par voie électronique.

Désormais, les demandes d'autorisations d'urbanisme doivent exclusivement être déposées sur le guichet unique lorsqu'elles sont formulées par une personne morale.

Pour faciliter ces démarches, les demandeurs personnes morales sont invités à utiliser le guichet unique :

<https://ca-douaisis.geosphere.fr/guichet-unique>

Seuls les permis de construire modificatifs peuvent encore être déposés sous format papier.

Cette mesure s'inscrit dans une volonté de simplifier et d'accélérer les procédures pour l'ensemble des acteurs concernés.

## Zoom sur les travaux récents de la commune

La Municipalité continue d'œuvrer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Voici un aperçu de quelques travaux réalisés ces dernières semaines :

> **Installation d'une nouvelle clôture au Parc Pécourt :** Afin d'assurer la sécurité et l'agrément de cet espace vert prisé des Guesninois, une nouvelle clôture a été installée au Parc Pécourt.

> **Restauration des sanitaires du service technique :** Des travaux de rénovation ont été entrepris pour améliorer les conditions de travail des agents du service technique, avec la restauration complète des sanitaires.

> **Trottoir rue Victor Hugo :** La Municipalité poursuit l'aménagement et la sécurisation des voies piétonnes, avec la réfection d'un tronçon de trottoir rue Victor Hugo.

Ces travaux témoignent de l'engagement de la Municipalité à entretenir et embellir la commune, pour le bien-être de tous.



### Info travaux

Afin de protéger la ressource en eau et améliorer le confort de votre habitat, le SIDEN-SIAN et sa Régie Noréade Eau procéderont bientôt à la rénovation du réseau de distribution d'eau potable de la rue Jean Jaurès.

D'un montant de 250 000€ HT, les travaux sont entièrement à leur charge. Ces travaux débuteront courant avril pour une durée prévisionnelle de 4 mois et seront réalisés par l'entreprise BALESTRA TP. Nécessitant l'accès au compteur d'eau, un technicien sera peut-être amené à intervenir dans votre habitation. Dans ce cas, vous serez contacté pour convenir d'un rendez-vous.

Pour votre sécurité, les conditions de circulation seront modifiées. L'accès à votre habitation sera maintenu le matin et le soir.

### Rappel de règles de civilité

Afin de préserver le bien-vivre ensemble et de favoriser des relations harmonieuses entre les habitants, la Municipalité souhaite rappeler quelques règles de civilité à respecter au quotidien.

**Entretien des haies et des trottoirs :** Il est de la responsabilité de chaque riverain d'entretenir les haies et les trottoirs situés devant sa propriété, jusqu'aux fils d'eau. Cet entretien régulier permet de maintenir l'espace public propre et accessible à tous, et contribue à éviter les conflits de voisinage.

**Respect des espaces verts :** Il est demandé aux habitants d'éviter de stationner leurs véhicules sur les pelouses et les espaces verts. Ces espaces sont entretenus par les employés municipaux, et le stationnement non autorisé rend leur travail plus difficile et peut causer des dégâts. En respectant ces espaces, nous facilitons le passage des agents et préservons la beauté de notre environnement.

**Stationnement "dépose-minute" :** Sur le boulevard, il est important de respecter les zones de stationnement "dépose-minute". Ces zones sont spécialement aménagées pour permettre un arrêt rapide et facilitent l'accès aux commerces. Un stationnement prolongé pénalise les commerçants et gêne les autres usagers.

De même, les trottoirs doivent rester dégagés afin de permettre le passage d'une poussette.

La Municipalité compte sur la collaboration de tous pour respecter ces règles simples et contribuer ainsi à un cadre de vie agréable et respectueux pour tous.

Vous devez désherber votre trottoir, entretenir vos haies et totems verts





## La France en Bleu : pourquoi ?

"La France en Bleu" est une initiative visant à sensibiliser le public à la fibromyalgie, une maladie encore trop souvent incomprise.

Le 12 mai 2025, à l'occasion de la Journée Internationale de la Fibromyalgie, des monuments emblématiques à travers la France ont été illuminés en bleu.

Cette initiative vise à :

- > Attirer l'attention sur les défis des personnes atteintes de fibromyalgie.
  - > Encourager la compassion et le soutien en vers ceux qui souffrent en silence.
  - > Mobiliser collectivités et citoyens autour de cette cause.

\*\*\*

L'association "fibromyalgies.fr" invite chacun à participer en portant du bleu ce jour-là et en partageant des messages de soutien sur les réseaux sociaux avec le hashtag #LaFranceEnBleu.

## La Fibromyalgie : c'est quoi ?

La fibromyalgie, reconnue par l'OMS depuis 1992, est une maladie chronique qui affecte environ 2% de la population en France.

Elle se caractérise par des douleurs diffuses, une fatigue persistante et des troubles cognitifs, souvent surnommés "fog fibro". Malgré ces impacts majeurs sur la qualité de vie, elle reste encore insuffisamment reconnue dans les dispositifs d'aide et de prise en charge.

Créée pour répondre aux besoins des patients, Fibromyalgies.fr :

- Offre un espace d'entraide bienveillant à travers son groupe d'entraide en ligne et ses antennes locales.
- Mène des campagnes de sensibilisation pour faire évoluer les mentalités.
- Partage des informations fiables et à jour pour accompagner les patients dans leurs démarches.

En 2025, l'association continuera à suivre avec attention le travail de la Haute Autorité de Santé, qui prépare un rapport attendu sur la fibromyalgie. Ce document pourrait marquer un tournant décisif dans la reconnaissance et la prise en charge de la maladie en France.

*Le 12 mai, afin de soutenir cette action "la France en Bleu", un spot bleu a illuminé la Mairie.*

## Listes électorales

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Si vous n'êtes pas encore inscrit ou si votre situation a changé, voici comment procéder :

### Qui peut s'inscrire ?

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut remplir les conditions suivantes :

- > Être de nationalité française
- > Être âgé d'au moins 18 ans
- > Jouir de ses droits civils et politiques
- > Être domicilié dans la commune

ou y résider depuis au moins 6 mois

### Comment s'inscrire ?

En ligne : Vous pouvez effectuer votre demande d'inscription via le site internet du service public.

En mairie : Rendez-vous au service des élections de la mairie.

### Changement d'adresse au sein de la même commune :

Même si vous déménagez à l'intérieur de Guesnain, il est crucial de signaler votre changement

d'adresse à la mairie. Cela permet de mettre à jour votre bureau de vote et de vous assurer de recevoir votre carte électorale.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute question supplémentaire.



## Déclarations préalables et permis de construire

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction. Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire. Il peut s'agir de création de surfaces, d'aménagements intérieurs et/ou extérieurs ou encore de changements de destination.

**Création de surface de plancher ou d'emprise au sol :** abri/cabane ou cabanon de jardin, agrandissement/extension, bungalow de chantier, caravane, carport, cave, combles, étage/niveau supplémentaire, garage, maison individuelle (construction), mezzanine, mobil-home, pergola, réhaussement/surélévation, terrasse, transformation d'un garage en pièce d'habitation, véranda.

**Travaux d'aménagement intérieur :** changement de destination, cave, combles, division d'un bâtiment en plusieurs lots, étage supplémentaire, mezzanine, transformation d'un garage en pièce d'habitation.

**Travaux d'aménagement extérieur :** abri/cabane

ou cabanon de jardin, appentis, arbre (coupe ou abattage), cabane de chantier, carport, clôture/mur, division de parcelle/terrain en plusieurs lots, garage, jacuzzi, panneau solaire au sol, pergola, piscine, serre, terrasse, toiture, volet.

**Modification de l'aspect extérieur :** balcon, climatisation (boîtier), fenêtre/huisserie, fenêtre de toit, isolation thermique par l'extérieur (ITE), ouverture, panneau solaire sur le toit, pompe à chaleur (boîtier), porte/huisserie, ravalement de façade, toiture, volet.

Vous souhaitez construire un bâtiment de plus de 20 m<sup>2</sup> ou faire des travaux importants sur une construction existante. Suivant la situation de votre projet, vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la Mairie en déposant un permis de construire (PC). Les travaux et constructions de plus faible importance sont soumis à déclaration préalable de travaux (DP).

**Se rapprocher du Service Urbanisme :**

Valérie KUBIAK - 03 27 99 13 71  
urbanisme@villedeguesnain.fr

## Le P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que le zonage associé sont disponibles en ligne pour consultation.

**www.ville-guesnain.fr**  
dans la rubrique :  
"Démarches et services"  
puis "Urbanisme"

Le PLU définit les règles d'urbanisme applicables à chaque parcelle de notre territoire, en veillant à concilier les besoins de développement avec la préservation de notre patrimoine naturel et architectural. Il est le fruit d'une réflexion collective et de nombreux échanges entre les différents acteurs locaux.

Le zonage, quant à lui, illustre de manière cartographique les différentes zones d'aménagement de notre commune, délimitant les secteurs réservés à l'habitat, aux activités économiques, aux espaces verts, ainsi que les zones à protéger.

Nous vous encourageons vivement à prendre connaissance de ces documents afin de mieux comprendre les enjeux et les orientations de l'aménagement urbain de notre commune.

Fête de l'Huma, solidarité internationale, 1er mai, grèves, vie locale...

Vous avez filmé des événements dans votre ville ou quartier, pendant vos activités militantes ou vos voyages

Vous avez retrouvé des films de famille dans une cave ou un grenier ?  
Vous n'avez pas d'appareil pour les lire ou les projeter ?

## NE JETEZ PAS VOS FILMS !

8 mm, super8, 9.5 mm, 16 mm, VHS, mini-DV,  
muet ou sonore, noir et blanc ou couleur...



Depuis 1998, l'association Ciné-Archives réalise un travail de préservation, de conservation et de valorisation de films sur des luttes politiques et syndicales en France et dans le monde.

### POURQUOI DÉPOSER VOS FILMS ?

- Vous restez propriétaires de vos films
- Ciné-Archives garantit des conditions de conservation optimales
- Vos films sont numérisés gratuitement et valorisés sur le site de Ciné-Archives

### CONTACTEZ-NOUS

Ciné-Archives - 2 place du Colonel Fabien - 75019 Paris



diffusion@cinearchives.org



01 40 40 12 50



www.cinearchives.org

# Les taxes d'urbanisme

Direction Régionale  
des Finances publiques  
des Hauts de France et  
du département du Nord



Édition 2025

## INFORMATIONS SUR LES TAXES D'URBANISME

Service départemental  
des impôts fonciers  
du Nord

pour toute demande d'autorisation d'urbanisme  
déposée en mairie  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Contact :  
votre espace  
sécurisé sous  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### POURQUOI UNE TAXE D'URBANISME ?

Votre projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement génère, dans la majorité des cas, une **Taxe d'Aménagement (TAM)** et une **taxe d'Archéologie Préventive (TAP)**.

La TAM comprend une part communale finançant les équipements publics communaux et une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La TAP finance les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux ou aménagements affectant le sous-sol. Pour les années 2023, 2024 et 2025, le taux de la TAP s'élève à 0,40 %.

### QUEL EST LE MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

La formule applicable est :

**ASSIETTE**

X

**VALEUR FORFAITAIRE EN €**

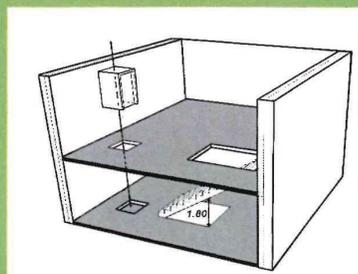
X

**TAUX**

Surface taxable créée	930€ le m <sup>2</sup> en 2025 (914€ en 2024)	<b>COMMUNAL</b> Fixé par délibération de communes ou EPCI
Surface des bassins de piscine	262€ le m <sup>2</sup> en 2025 (258€ en 2024)	
Surface des installations de panneaux photovoltaïques au sol	10€ le m <sup>2</sup> (valeur 2025 et 2024)	+
Nombre de places de stationnement extérieur	3052€ l'emplacement en 2025 (1) ; 3000€ en 2024	<b>DÉPARTEMENTAL</b> Fixé par délibération du Conseil Départemental du Nord à 1,45% (pour 2023, 2024 et 2025)
Nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences	3000€ l'emplacement (valeur 2025 et 2024)	
Nombre d'Habitations Légère de Loisirs	10 000€ l'unité (valeur 2025 et 2024)	+
Nombre d'éoliennes d'une hauteur > à 12m	3000€ l'éolienne (valeur 2025 et 2024)	<b>T.A.P.</b> Fixé à 0,40% (pour 2023, 2024 et 2025)

(1) montant pouvant être porté à 6105€ sur délibération (renseignement auprès de la commune de votre projet)

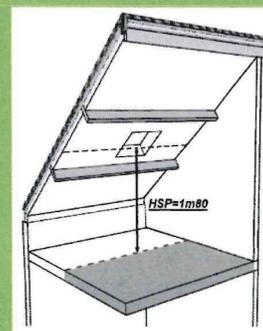
### COMMENT SE CALCULE LA SURFACE TAXABLE ?



La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert calculée à partir du nu intérieur des façades, dont il est déduit :

Les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier.

Les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80m.



Ainsi, les surfaces des garages et des abris de jardin, notamment, sont des surfaces taxables.  
QUELLES SONT LES DÉDUCTIONS QUI PEUVENT S'APPLIQUER AU CALCUL ?

Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire liée aux surfaces taxables (soit valeur forfaitaire/ 2) notamment pour :

- les logements sociaux soumis au taux de TVA réduit et bénéficiant d'un prêt aidé de l'État,
- les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes,
- les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale,
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Certains aménagements et constructions sont **exonérés de droit** de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du département (ex : les constructions et aménagements affectés à un service public ou d'utilité publique, édifiés par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements exemptés de taxe foncière au sens de l'article 1382-1° du CGI, ne produisant pas de revenus).

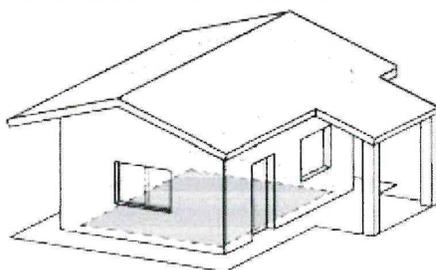
D'autres peuvent bénéficier d'**exonérations totales** ou **partielles** dites **facultatives**, sur le territoire d'une commune après délibération du conseil municipal. Il s'agit pour votre commune :

- des logements et hébergements sociaux,
- des surfaces des locaux à usage d'habitation principale bénéficiant d'un PTZ+ (prêt à taux zéro),
- des locaux à usage industriel ou artisanal,
- des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m<sup>2</sup>,
- des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,
- des maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique.
- des abris de jardin, serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

## EXEMPLE DE CALCUL :

### 140m<sup>2</sup> de surface taxable

- Taux communal = 3 %
- Taux départemental = 1,45 %
- Taux de la TAP = 0,40%



### Part communale :

$$100\text{m}^2 \times (\text{xxx}/2) \times 3\% = \text{x xxx} \text{ €}$$

$$40\text{m}^2 \times \text{xxx} \times 3\% = \text{xxx} \text{ €}$$

### Part départementale :

$$100\text{m}^2 \times (\text{xxx}/2) \times 1,45\% = \text{xxx} \text{ €}$$

$$40\text{m}^2 \times \text{xxx} \times 1,45\% = \text{xxx} \text{ €}$$

### TAP :

$$100\text{m}^2 \times (\text{xxx}/2) \times 0,40\% = \text{xxx} \text{ €}$$

$$40\text{m}^2 \times \text{xxx} \times 0,40\% = \text{xxx} \text{ €}$$

**Total à payer : x xxx €**

## COMMENT DÉCLARER SA CONSTRUCTION ET QUAND PAYER LES TAXES D'URBANISME ?

Le bénéficiaire de l'autorisation de construire doit **télédéclarer** directement depuis son espace personnel sécurisé (via [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) → Biens immobiliers) les données foncières et d'urbanisme **dans les 90 jours suivant la date d'achèvement des travaux déclarée sur la demande d'informations**. Cette télédéclaration déclenchera l'émission des titres de perception.

Pour les projets d'une superficie supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, deux acomptes, égaux à 50 % et 35 % des montants de la taxe prévisionnelle, sont dus respectivement 9 mois et 18 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

### OÙ S'ADRESSER ?

**Les références réglementaires, les formulaires**

Sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Les taux, exonérations facultatives**

Mairie de la commune où se situe votre projet

**Les modalités de calcul des taxes**

Depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Attention :** Si vous avez déposé votre demande d'autorisation d'urbanisme **avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022**, s'adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord - Service départemental d'instruction- 62 boulevard de Belfort - 59019 - Lille Cedex

**Pour estimer le montant des taxes**

À partir du simulateur :  
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

**Les modalités de paiement des taxes**

Depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Contester / demander l'annulation d'un titre**

Depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## Les noms de nos rues : les dates historiques - 8 mai 1945

Il y a 80 ans, le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe après la capitulation de l'Allemagne nazie.

*"Le mot résister doit toujours se conjuguer au présent."*  
Lucie AUBRAC



*La Victoire du 8 mai 1945 fêtée sous l'arc de Triomphe à Paris*

Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945 devant l'armée soviétique.

À Reims, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht signe la reddition sans condition de l'Allemagne nazi face aux Alliés le 7 mai 1945, cette Acte ordonne la cessation des combats à partir de 23h01 le 8 mai. Les signataires du côté alliés sont au nom du Commandant suprême des Forces expéditionnaires alliées le général Bedell-Smith ; au nom du Haut Commandement soviétique, le général Sousloparov chef de la Mission militaire soviétique en France, pour l'armée française général Seveze est présent et contre signe en tant que témoin.

viétique qui se trouvait à Reims. Il argumente aussi que Jodl n'est pas le plus haut responsable militaire de l'Allemagne de plus Staline s'oppose aussi sur le lieu où l'acte a été signé. Il exige qu'une cérémonie soit organisée à Berlin, la capitale du Troisième Reich vaincu. Les Alliés acceptent et le 8 mai 1945 la capitulation est signée en présence de Keitel Von Friedeburg Stumpff pour le Haut Commandement allemand ; A. W. Tedder au nom du commandant en chef de la Force expéditionnaire alliée, G. Joukov au nom du Haut Commandement suprême de l'Armée rouge, étaient également présents comme témoins le Général J. Delattre de Tassigny, commandant en chef de la 1<sup>ère</sup> armée française et le Général Carl Spaatz, commandant des Forces stratégiques aériennes des États-Unis.



L'URSS ayant essuyé les pertes humaines les plus importantes durant cette guerre. Le chef du gouvernement soviétique Joseph Staline estime que c'est au commandant des forces armées d'être témoin de la capitulation des Allemands et non à l'officier so-



Le 8 Mai 1945 ne marque pas pour autant la fin de la 2<sup>de</sup> Guerre mondiale, le Japon continuant la lutte jusqu'au 2 septembre. Elle entérine par contre bien la victoire militaire des alliés en Europe et la défaite politique du nazisme.

La Seconde Guerre mondiale fut le conflit militaire le plus meurtrier de l'histoire. Plus de 80 millions de personnes ont été tuées, ce qui représentait plus de 2,6 % de la population mondiale à l'époque.



Les pertes militaires en Europe, sont estimés à environ 17 877 000 militaires dont 10 774 000 du côté des alliés et 7 103 000 du côté des forces de l' Axe. Le nombre de tués de l'Armée soviétique constituent 53 % du total des pertes militaires connues en Europe, ceux de l'Allemagne 31 %, ceux du Royaume-Uni 1,8 %, ceux de la France 1,4 % et ceux de l'armée américaine 1,3 %. Les pertes militaires de l'Union soviétique représentent 88 % du total des pertes alliées en Europe (Royaume-Uni 3 %, France 2,3 % et États-Unis 2,2 %). Le total des pertes militaires seules de l'Allemagne et de l'Union soviétique réunies représentent 84 % du total de toutes les pertes militaires subies en Europe. Les pertes militaires du conflit germano-soviétique seul sont de 13 876 400 soit 78 % du total des pertes militaires subies en Europe.

Les civils sont les plus touchés par cette guerre ; des peuples ont été particulièrement visés comme les juifs. Plus de 6 millions ont trouvé la mort dans cette guerre causée principalement par la déportation dans les camps de travail et camps d'extermination. Le bilan de la Shoah en France s'élève à 76 000 juifs déportés, dont environ 11 400 enfants, seuls

2 500 survivent. 3 000 meurent dans les camps d'internement français. 1 000 sont exécutés ou abattus sommairement en France. Les 16 et 17 juillet 1942, 13 152 Juifs, hommes, femmes et enfants sont arrêtés à Paris lors de la rafle du Vélodrome d'Hiver. Très peu d'entre eux parviendront à échapper à la déportation au camp d'extermination d'Auschwitz et à la mort.

Parmi les héros célébrés le 8 mai, les Résistants occupent bien entendu une place importante en tant que véritables héros français de ce conflit. Dès le 17 juin 1940, Charles Tillon, chargé de la réorganisation du parti communiste dans le Sud-ouest, appelle à la résistance au fascisme hitlérien. Le 18 juin 1940, sur les ondes de la BBC, le général de Gaulle appelle tous les Français qui avaient une quelconque compétence militaire à venir le rejoindre à Londres. La résistance de l'intérieur concerne ceux qui sont restés en France, soit en zone occupée, soit en zone libre, et se sont organisés pour mener des actions contre les forces de l'Allemagne nazie et contre toutes les structures du gouvernement de Vichy. Même s'ils

*"Le raciste est la pire plaie de l'humanité. Il triomphe quand on laisse le fascisme prendre le pouvoir"*

Lucie AUBRAC

pouvaient avoir des idées différentes, voire opposées, les Résistants étaient unis pour un objectif commun : la victoire face à l'Allemagne nazie. La résistance française a une part décisive lors du débarquement des troupes alliés en Normandie.

Les bombardements ont provoqué des destructions massives de villes dans toute l'Europe notamment à Berlin, Dresde et Hambourg en Allemagne ; Stalingrad, Leningrad, Sébastopol et Kiev en URSS; Varsovie en Pologne. En France ce sont des villes comme Caen et Le Havre qui sont en grande partie détruites.

Les NAZI ont pris démocratiquement le pouvoir en Allemagne, sa machine d'extermination c'est mis en route, juifs tzigane, homosexuelles, handicapés, communistes et autres démocrates ont été assassinés massivement, le 8 mai symbolise la victoire contre l'extrême droite et le fascisme.



*Le maréchal Jodl signant la capitulation pour l'Allemagne nazie, le 7 mai 1945, à Reims.*

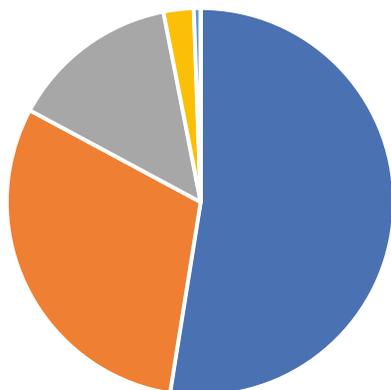
## Les budgets de la commune

Lors du Conseil Municipal du 11 avril 2025, le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 ont été présentés. Ces derniers ont été adoptés à l'unanimité, après débat des membres du Conseil.

### > Compte administratif 2024 :

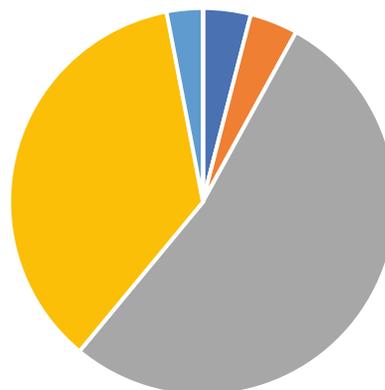
Répartition des sommes dépensées et encaissées de 2024 en pourcentage :

**Section de fonctionnement  
Dépenses - 4 423 574 €**



- Frais de personnels - 53 %
- Charges générales - 30 %
- Gestion courante - 14 %
- Amortissements - 2 %
- Charges financières - 1 %
- Charges exceptionnelles - 0 %

**Section de fonctionnement  
Recettes - 4 943 364 €**



- Remboursements - 4 %
- Produit de services - 4 %
- Impôts et taxes - 53 %
- Dotations et participations - 36 %
- Autres produits - 3 %
- Produits exceptionnels - 0 %

### > Dépenses d'investissement 2024 :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 s'élève à 1 148 478€ et ont été consacrées, entre autres, aux opérations suivantes :

- > le remplacement d'un camion de voirie et l'acquisition de matériel technique (aspirateur, visseuse, scie circulaire, groupe électrogène)
- > l'acquisition d'équipement : un fourneau, un appareil photo
- > l'acquisition d'équipement pour l'école Paul Bernard (lave-linge, tableaux, chaises, tables, tabourets)
- > l'étude et le contrôle technique de la ventilation en Mairie
- > l'acquisition d'un logiciel pour le service périscolaire
- > l'acquisition d'une tondeuse
- > l'audit énergétique de la Médiathèque
- > le diagnostic géotechnique de la salle Carpentier
- > l'auvent de la salle Michéa
- > la vidéoprotection du complexe sportif Baran
- > la couverture et la réfection de la tribune du stade Barran
- > les travaux de voiries et d'éclairage public
- > la réfection de voiries (Bonnières, Egalité, Gagarine...)
- > la création d'un trottoir rue Victor Hugo
- > la réfection de l'enrobé rue Pérus



## > Budget primitif 2025

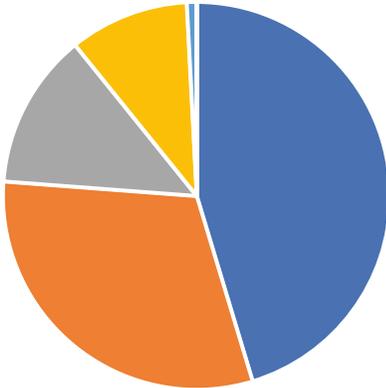
Un budget sous le signe de la vigilance. Il est établi suite au débat d'orientations budgétaires lors du Conseil Municipal du 13 mars 2025 que le vote de ce budget matérialise la vision politique et financière de notre Municipalité, dans un contexte socio-économique, politique et financier international et national très tendu.

Le budget a été construit dans le but de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité

des services rendus aux habitants : la petite enfance, la jeunesse, les classes de neige, le centre de loisirs, la restauration scolaire, le banquet de nos aînés, les colis des anciens et de fête des mères, le contrôle de la dette en évitant le recours à l'emprunt, la mobilisation des subventions auprès des partenaires institutionnels chaque fois que possible.

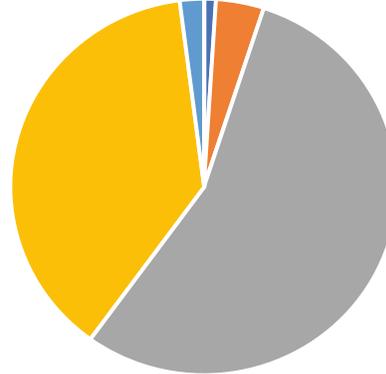
Le budget de la commune est structuré par le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

**Vote du budget  
Section de fonctionnement  
Dépenses - 5 300 918 €**



- Frais de personnels - 45 %
- Charges générales - 31 %
- Gestion courante - 13 %
- Amortissements - 10 %
- Charges financières - 1 %
- Charges exceptionnelles - 0 %

**Vote du budget  
Section de fonctionnement  
Recettes - 5 300 918 €**



- Remboursements - 1 %
- Produit de services - 4 %
- Impôts et taxes - 55 %
- Dotations et participations - 38 %
- Autres produits - 2 %
- Produits exceptionnels - 0 %

*Le budget a été adopté par 20 voix et 3 abstentions lors du Conseil Municipal*

## > Budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services communaux :

- > Les charges de personnel : 2 402 715 €
- > Les achats et prestations de services : 1 710 385 €
- > Fêtes et cérémonie : 86 370 €
- > Les charges financières : 42 615 €
- > Dotations aux amortissements : 155 454 €

C'est dans ce budget que sont proposées les subventions versées aux associations Guesnoise, garantes d'un lien social indispensable, c'est dans cette esprit que les montants et les principes ont été reconduits quasiment à l'identique pour un total de 85 278 €. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui dispose d'un budget distinct de la ville percevra une subvention de 443 200 €, qui lui permettra de régler une facture en attente d'EDF de 183 235€.

### La négociation bénéficie à la commune !

Afin de les protéger de la hausse des prix de l'énergie, comme les particuliers, les collectivités ont pu bénéficier du bouclier tarifaire. A ce titre l'ensemble des bâtiments de la commune étaient concernés. Pourtant, cette disposition n'a pas pu être appliquée pour le Foyer des Jours Heureux (résidence d'autonomie). Sur conseil de la Trésorerie publique, les factures ont été mises

en attente et une négociation a été réalisée avec EDF. Elle a aboutit, d'une part, à une réduction de 21 899,47 € (le reste à payer, soit 183 235,23 €, sera réglé en 3 versements) et, d'autre part, à ne pas être facturé des pénalités de rupture du contrat suite à la reprise du foyer par ACCES pour un montant de 91 143,90 €.

**La commune a ainsi réalisé une économie de plus de 113 000€.**

Les recettes de Fonctionnement sont estimées à 5 300 918 €, constitué par :

- > La dotation globale de fonctionnement versée par l'État : 1 082 830 €  
(*toujours inchangée, ni l'inflation, ni le désengagement de l'État, ne sont pris en compte*)
- > Impôts locaux : 1 629 854 €
- > Contributions Douaisis Agglo : 661 745 €
- > Autres Taxes et contributions : 971 262 €
- > Recettes et Produits de gestion courantes : 346 525 €

## > Budget d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2025 sont estimées à 2 054 454,09 €, et correspondent principalement aux actions suivantes :

- > **Pour nos écoles** : Étude pour le groupe scolaire, sécurisation école Elsa Triolet, menuiserie et aménagement paysager école Paul Bernard, tubage cheminée école Marie Curie.
- > **Équipements sportifs** : Étude salle Carpentier (démolition, reconstruction, diagnostic amiante), menuiserie tribune Barran, remplacement des projecteurs stade Delfosse et Barran, réfection chéneau centre départementalisé.
- > **Bâtiments communaux** : Travaux de toiture (Médiathèque), menuiserie, réfections infrastructure.
- > **Matériel et équipement** aux services techniques espace vert et entretien, véhicule, mobilier pour bâtiments communaux, équipement de sécurité et motricité.
- > **Domaine public** : Éclairage public boulevard Croizat, rues Pablo Picasso et Victor Hugo ; installations de mats solaires aux jardins familiaux et son

À ces recettes sont à ajouter les résultats reportés pour un montant de 608 702 €.

Le budget de fonctionnement dégagera un excédent de 374 900 € qui constitue la capacité d'autofinancement brut. Cette somme sera virée à la section investissement.

Une nouvelle fois, et ceux depuis 2009, les taux d'impositions seront maintenu. De plus, n'ayant que deux logements vacants, le Conseil Municipal a décidé de ne pas leur appliquer la taxe d'habitation.

parking ; travaux de voirie ; aménagement paysager aux Placettes ; installation d'un colombarium de 18 places.

- > Participation au programme ERBM (Engagement pour le renouveau du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais) avec Maison et Cité et le soutien financier d'autre institutions publiques concernant la rénovation énergétique de logements et les travaux de voirie.
- > Frais d'insertion, frais d'études, remboursement des emprunts.

Les investissements seront couverts via l'autofinancement, la cession de biens, l'excédent de fond capitalisé, le fond de compensation de la TVA, la taxe locale d'équipement. La commune sollicitera les subventions auprès des partenaires institutionnels : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et Douaisis Agglo.

Il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt, confirmant la bonne santé financière de la ville. Avec un endettement en diminution constante, la capacité d'investissement est préservée pour l'avenir.



## Tribunes des groupes du Conseil Municipal

*Cet espace est réservé à l'expression des conseillers issus des différents groupes. La responsabilité des propos revenant à leurs seuls signataires. Aucune correction n'est apportée aux textes.*

### Groupe : Ensemble Solidaires et Responsables pour les Guesninois

La situation internationale incertaine est aujourd'hui à la source de nombreuses inquiétudes à tous les niveaux : stagnation du pouvoir d'achat, baisse des moyens alloués aux collectivités, accroissement des fragilités économiques des entreprises.

La construction de notre budget 2025 a tourné au casse-tête budgétaire rendant l'exercice d'autant plus difficile que les marges de manœuvre se réduisent chaque année, l'État envisageant de faire participer les collectivités au redressement des comptes publics.

En dépit de ce contexte instable, la Ville de Guesnain reste déterminée à poursuivre sa politique de transformation et d'attractivité pour s'adapter au monde de demain. Qu'il s'agisse de l'amélioration du cadre de vie, de l'animation, de la vie associative, culturelle et sportive, des projets éducatifs, chacune des stratégies et visions développées depuis 2020 par notre

équipe constitue autant d'attraits pour les Guesninois et de transformation pour la Ville que viendra, à nouveau, alimenter le budget 2025.

Sur proposition de notre Maire, le Conseil Municipal a décidé lors du vote du budget de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux qui sont de ce fait inchangé depuis 16 ans.

La gestion de la commune est saine, une nouvelle fois cette année il n'y aura pas de recours à l'emprunt.

L'endettement de la ville est faible et continue à baisser ce qui laisse des perspectives rassurantes et encourageantes pour notre projet de réalisation du groupe scolaire.

Alain PILNIAK,  
Adjoint aux Finances  
et à la communication

### Groupe : Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir

Comme chaque année, la municipalité doit établir un budget communal permettant d'assurer le bon fonctionnement des services publics et l'entretien des infrastructures. Ce budget est construit en tenant compte des dépenses nécessaires à la vie communale et des recettes prévisionnelles (impôts locaux, dotations et subventions).

Les recettes fiscales constituent une part essentielle des ressources de la commune. Parmi celles-ci, la taxe foncière, dont le produit est directement influencé par l'évolution des valeurs locatives. Le contexte économique avec une inflation de 1,7 % aura pour conséquence d'augmenter les recettes issues de cette taxe avec un prévisionnel de 1 611 423 euros.

Par ailleurs, la majorité municipale en place a choisi de ne pas imposer les logements vacants et les résidences secondaires à la taxe d'habitation se privant d'une rentrée potentielle de plus de 10 000 euros.

Notre groupe s'est opposé à cette délibération, ce manque à gagner aurait pu contribuer à financer cer-

tains services ou investissements.

Parmi les sujets abordés figure les subventions aux associations, qu'elles soient Guesninoises ou extérieures.

Une en particulière a retenu notre attention cette année, par son importance et les circonstances qui l'entourent : la subvention de 443 000 euros allouée au CCAS afin de solder les factures impayées auprès EDF depuis 2023 du "Foyer les jours heureux" pour un montant de 183 000 euros.

Sylvain DEVRED

### Groupe : Notre Parti, C'est Guesnain

## Décès

**Germaine CHARLET**,  
veuve de Jules COQUEREL,  
décédée le 8 février 2025

**Yves WACSIN**,  
époux de Annick KUBIAKCZYK,  
décédé le 15 février 2025

**Marie-Louise BACQUET**,  
veuve de Albert BAR,  
décédée le 21 février 2025

**Yvette RAUX**,  
veuve de Marcel CAILLIERET,  
décédée le 23 février 2025

**Jacques CUNTZ**,  
époux de Juliana CHARLON,  
décédé le 15 février 2025

**Marie-Ange DELRUE**,  
épouse de Daniel TOMOWIAK,  
décédée le 23 février 2025

**Jean-Claude DUCATILLION**,  
époux de Josette ANSART,  
décédé le 20 février 2025

**Gilbert DUEZ**,  
époux de Karine LEJEUNE,  
décédé le 27 février 2025

**Monique LAURENT**,  
décédée le 2 mars 2025

**Benjamin FAVA**,  
décédé le 3 mars 2025

**Alain SUCHETA**,  
époux de Elisabeth COSSU,  
décédé le 11 mars 2025

**André DOVILLERS**,  
veuf de Joséphine PERZ,  
décédé le 12 mars 2025

**Sylvestre MAJCHER**,  
époux de Krystyna FUDALI,  
décédé le 10 avril 2025

**Jean-Claude DERVEAUX**,  
époux de Patricia WALTHER,  
décédé le 11 avril 2025

**Guy TERASCONI**,  
époux de Anna KRUPKA,  
décédé le 14 avril 2025

**Paulette MARYSSAEL**,  
veuve de Paul MUCHEMBLÉ,  
décédée le 18 avril 2025

**Jean-Michel SEULIN**,  
époux de Marie-Angèle LECLER-  
CQ,  
décédé le 20 avril 2025

**Tommaso RUSSO**,  
veuf de Angéla AIELLO,  
décédé le 23 avril 2025

**Alain MARKOWSKI**,  
époux de Lilliane KAZMIERCZAK,  
décédé le 27 avril 2025

**José ESTEVES DE ALMEIDA**,  
veuf de Teresa ANTUNES,  
décédé le 10 mai 2025

**Mohamed BOUZAR**,  
époux de Sakina BENMAZOUZ,  
décédé le 11 mai 2025

**Josette BATARDY**,  
veuve de Christian GALLET,  
décédée le 14 mai 2025

**René BALA**,  
veuf de Ginette LABALETTE,  
décédé le 26 mai 2025

## Mariages

**Jean-Claude FOERTSCH**  
& **Emmanuelle NAPOLITANO**  
le samedi 8 mars 2025,  
par Maryline LUCAS, Maire



**Valentin LEVRAY**  
& **Charlotte DUPAS**  
le samedi 3 mai 2025,  
par Marylène TAÏRA



**Christophe BARRÈRE**  
& **Céline FLINOIS**  
le samedi 17 mai 2025,  
par Maryline LUCAS, Maire



**Imad-Adin YEZLI**  
& **Orane BOUJRAOUI**  
le samedi 31 mai 2025,  
par Maryline LUCAS, Maire

**Cyrille BONNET**  
& **Fiona LEFEBVRE**  
le samedi 31 mai 2025,  
par Maryline LUCAS, Maire

## Naissances

**Zayd CARON**, né le 10 février  
**Mya DE PAEPE**, née le 15 février  
**Isaïah DUEZ**, né le 8 mars  
**Manoë HARY**, né le 11 mars  
**Leÿna MARCELIN**, née le 17 mars  
**Élio CARLIER**, né le 24 mars  
**Éléna PION**, née le 25 mars  
**Zélya OUAHQI**, née le 28 mars  
**Ezekiel ZEROUALI**, né le 16 avril  
**Mayim ZEROUALI**, né le 16 avril  
**Alix COQUEREL**, née le 24 avril  
**Edène BENHDACH**, né le 09 mai  
**Jaïa DUREUX**, née le 19 mai  
**Oktavia FERAHTIA**, née le 22 mai

## Parrainage civil

**Lanna BECU**,  
 le samedi 15 février 2025,  
 par Maryline LUCAS, Maire



**Capucine PETIT**,  
 le samedi 29 mars 2025,  
 par Maryline LUCAS, Maire



## Noces d'or

**Guy DELFORGE**  
 & **Léonie MASSIN**  
 le samedi 15 mars 2025,  
 par Maryline LUCAS, Maire



## Un Panneau Lumineux directement dans votre poche !



Découvrez les nouvelles fonctionnalités mises à disposition sur votre application **PanneauPocket**

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application ?



Scannez le QR code



ou rendez-vous sur votre store



# Téléchargez PanneauPocket dès maintenant !

Retrouvez l'agenda complet, les actualités,  
 et les informations pratiques  
 sur notre site Internet

[www.ville-guesnain.fr](http://www.ville-guesnain.fr)

et sur l'application

**PanneauPocket !**

# Planning d'été du LALP

Les ateliers du Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) sont proposés aux jeunes de 11 à 17 ans. Toute inscription doit être effectuée à la Maison Pour Tous au minimum une semaine avant la date de l'animation, que celle-ci soit gratuite ou non.



Vous trouverez ci-dessous le programme complet des animations de cet été. Pour plus de renseignements, rendez-vous directement à la Maison Pour Tous ou par téléphone au 03 27 98 01 60.

**Mercredi 11 juin** 13h30 - 17h  
**Animation :** Dis ta vie et playlist collaborative

**Samedi 14 juin** 13h30 - 17h  
**Animation :** Jeux extérieurs

**Mercredi 18 juin** 13h30 - 17h  
**Animation :** À la carte

**Samedi 21 juin** 13h30 - 17h  
**Animation :** Jeux musicaux

**Mercredi 25 juin** 13h30 - 17h  
**Bilan :** Bilan de la période, présentation du planning suivant, puis animations

**Mardi 8 juillet** 13h30 - 18h  
**Sortie :** Soucéane



**Mercredi 9 juillet** 13h30 - 17h  
**Animation :** Préparation Miss & Mister été 2025

**Jeudi 10 juillet** 13h30 - 17h  
**Grand jeu :** Miss & Mister été 2025



**Vendredi 11 juillet** 13h - 18h  
**Sortie :** Handi-Basket à Douai



**Lundi 7 juillet** 13h30 - 17h  
**Animation :** Charte, passeport et Mind Me

**Mardi 15 juillet** 13h30 - 19h30  
**Sortie :** Accrobranche à Raismes



**Mercredi 16 juillet** 13h30 - 17h  
**Animation :** Activité culinaire ou randonnée terril

**Jeudi 17 juillet** 13h30 - 17h  
**Grand jeu :** LOL qui rit, sort !

**Vendredi 18 juillet** 13h30 - 17h  
**Grand jeu :** Vendredi tout est permis

**Lundi 21 juillet** 13h30 - 17h  
**Grand jeu :** Pyramide des défis

**Mardi 22 juillet** 9h - 19h  
**Sortie :** éTER : Cathédrale d'Amiens et Berck Plage



**Mercredi 23 juillet** 13h30 - 17h  
**Animation :** Chasse à l'homme à Lewarde ou Galerie d'Art

**Jeudi 24 juillet** 13h30 - 17h  
**Grand jeu :** Olympiade

**Vendredi 25 juillet** 13h30 - 17h  
**Grand jeu :** Après-midi des records

**Samedi 26 juillet** 10h - 17h  
**Nos quartiers d'été :** Brocante et activité autour du Patrimoine



**Lundi 28 juillet**

13h30 - 17h

**Animation :** Scrabble et pétanque en intergénérationnel

**Mardi 29 juillet**

9h - 19h

**Sortie :** Base nautique de Rieulay



**Mercredi 30 juillet**

13h30 - 17h

**Animation :** Atelier socioesthétique ou Concours de fleurs

**Jeudi 31 juillet**

9h30 - 12h & 13h30 - 17h

**Intervention :** Initiation roller & skateboard ou Sport insolite

**Vendredi 1 août**

13h30 - 17h

**Grand jeu :** Ninja warrior

**Lundi 4 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Among us au bois de Lewarde



**Mardi 5 août**

9h - 18h30

**Sortie :** Complexe multisports

COMPLEXE MULTISPORTS

**OSMOSE**

NINJA • ESCALADE • PARKOUR • TRAINING

**Mercredi 6 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Ateliers créatifs ou atelier écriture

**Jeudi 7 août**

13h30 - 17h

**Grand jeu :** Match d'impro géant



**Vendredi 8 août**

9h - 18h30

**Sortie :** Polarys & Loisiparc avec Douaisis Agglo Tourisme



**Lundi 11 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Tournoi de balle au prisonnier

**Mardi 12 août**

13h30 - 18h30

**Sortie :** Cinéma Majestic de Douai



**Mercredi 13 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Activité sportive avec Le Nord fait ses jeux



**Jeudi 14 août**

13h30 - 17h

**Grand jeu :** Guesnain casino

**Lundi 18 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Activité sportive avec Le Nord fait ses jeux



**Mardi 19 août**

6h - 20h

**Sortie :** Disneyland Paris



**Mercredi 20 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Ateliers créatifs ou sophrologie

**Jeudi 21 août**

13h30 - 17h

**Grand jeu :** Guesnain express



**Vendredi 22 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Activité sportive avec Le Nord fait ses jeux



**Lundi 25 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Ciné-débat ou thèque

**Mardi 26 août**

13h30 - 17h

**Animation :** Activité culinaire ou sport insolite

**Mercredi 27 août**

10h - 18h

**Nos quartiers d'été :** Journée F'amis



**Jeudi 28 août**

13h30 - 17h

**Grand jeu :** Boom de Gauthier

**Vendredi 29 août**

13h30 - 17h

**Bilan :** Bilan de la période, présentation du planning suivant, puis animations



# Fête de la musique

**Samedi 21 juin de 14h à 19h**

**Sur la Place Roger Salengro :**

**14h - 14h45 :**

**Classe d'orchestre de l'École de musique**

**15h - 15h40 :**

**Atelier Musique du Collège de Masny  
(Variété Française & Rock)**

**15h45 - 16h15 :**

**Groupe "Slam & Co"  
(Variété Française)**



**16h20 - 17h :**

**Classes de Djembé, de cuivre et de percussion de l'École de musique**

**Des stands de petite restauration  
seront disponibles sur la place !**



**Prestations de l'Harmonie de l'Accord Musical :**

**17h : Parking du Foyer "Les jours heureux"**

**17h30 : Parking du Parc Pécourt** (*rue Bonnières*)

**18h : Place rue Guy Moquet**

**18h30 : Place de la Liberté** (*Face à La Musette*)

**Prestation de la Chorale de l'Accord Musical :**

**19h : Place de la Liberté** (*Face à La Musette*)

**À partir de 20h,  
La Musette  
prendra le relais  
des animations !**



## - Agenda -

**Samedi 21 juin**

### Fête de la musique

Diverses animations musicales seront proposées dans Guesnain suivi d'un final convivial sur la Place. (voir page 30)

*Rues Guesnainoises  
Place Roger Salengro*

**Lundi 14 juillet - 10h45**

### Fête Nationale

Le rassemblement sera suivi des traditions défilé, dépôt de gerbe et allocutions.

*Rue du 14 juillet - Rassemblement  
Rue François Bacquet (Monument aux Morts)*

**Samedi 26 juillet - 11h / 18h**

### Brocante & Nos quartiers d'été

La brocante et des animations pour les enfants et les ados animeront le centre ville lors de cette journée.

*Rues Golliot, Desmaretz, Bacquet  
Place Roger Salengro*

**Jeudi 31 juillet**

### Bib'estiv

En partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord, des jeux d'estaminets vous seront proposés sur le parvis et dans la Médiathèque.

*Médiathèque*

**Mercredi 27 août**

### Journée f'amis Nos quartiers d'été

La très attendu journée f'amis sera de retour avec ses structures gonflables pour le plaisir de tous !

*Parc Pécourt*



### Participez au Marché de Noël de Guesnain !

Artisans (alimentaires et non alimentaires), la Ville de Guesnain vous ouvre ses portes pour son Marché de Noël 2025 ! Venez partager la magie des fêtes et faire découvrir vos savoir-faire le samedi 13 décembre.

Pour soumettre votre candidature et obtenir plus d'informations, veuillez contacter la Mairie :

- > par téléphone 03 27 99 13 73
- > par e-mail à [secreteriat@villedeguesnain.fr](mailto:secreteriat@villedeguesnain.fr).



### Inscriptions pour la brocante du 26 juillet

Des permanences se feront les jeudi 17 et vendredi 18 juillet de 17h à 19h ainsi que le samedi 19 juillet de 10h à 12h à la salle Brassens.

Tarif : 5€ les 4 mètres

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et de la carte grise de votre véhicule.

### LA MUSETTE FÊTE SON ANNIVERSAIRE 6 ANS



### CONCERT, DJ SET & BARBECUE

**SAMEDI 14 JUIN**

*Place de la Liberté 59287 Guesnain*

### Horaires d'été de la Poste

Conformément aux dispositions du Contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025 en matière de mesures estivales, les horaires de La Poste de Guesnain seront aménagés.

Du lundi 30 juin au samedi 30 août 2025, le bureau de Poste de Guesnain sera ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h.

Le bureau reprendra ses horaires habituels à compter du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

[www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) et  
[www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

